



Assemblée générale

Distr. générale
24 septembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 128 de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales ou autres**

Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens

Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution [71/3](#), l'Assemblée générale a adopté la déclaration politique issue de sa réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens. Dans cette déclaration, l'Assemblée s'est engagée à lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens et a prié le Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-treizième session, en vue de son examen par les États Membres, un rapport sur l'application de la résolution et sur les faits nouveaux et recommandations communiqués par le groupe spécial de coordination interinstitutions chargé de la question, où seraient notamment proposées des solutions visant à améliorer la coordination, en tenant compte du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.
2. Le rapport sera donc élaboré en tenant compte des recommandations que le groupe spécial de coordination interinstitutions présentera au Secrétaire général au plus tard début mai 2019.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée générale son rapport sur la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens, en vue de son examen par les États Membres, au mois de septembre 2019, avant la clôture de la soixante-treizième session.

